



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

commerce électronique

Question écrite n° 94400

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la dangerosité des sollicitations commerciales douteuses et des achats intégrés relatifs aux jeux payants en ligne. De plus en plus d'abus sont recensés en raison du manque de législation ou de réglementation contraignante. En effet, la conservation des coordonnées bancaires au-delà du premier achat, souvent issue d'une formulation qui prête à confusion, conduit à la réalisation de nouvelles transactions sans que le titulaire de la carte bancaire ne puisse les valider de son empreinte. Face à l'augmentation des dérives, il apparaît aujourd'hui primordial d'instaurer un cadre législatif plus contraignant, à l'instar des sites Internet qui, pour toute transaction nouvelle, sollicitent du titulaire de la carte bancaire, la validation de sa commande par un message de confirmation sur son téléphone mobile. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement à ce propos.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94400

Rubrique : Ventes et échanges

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 mars 2016](#), page 2273

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)